

COMMUNIQUE DE PRESSE**Communiqué du Président de la Conférence des Chefs d'État
et de Gouvernement des États membres de l'UEMOA sur la défense
et la promotion de la filière coton dans l'espace UEMOA**

- Niamey, 20 juin 2003 -

Faisant suite à la réunion régionale de concertation ministérielle sur la filière coton organisée conjointement par la Commission de l'UEMOA, la BOAD et la BCEAO, le 18 juin 2003 à Ouagadougou, le Président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des États de l'UEMOA déclare ce qui suit

" :

"Le Président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des États de l'UEMOA, SEM Mamadou TANJA, ayant pris connaissance des résultats de la concertation ministérielle de Ouagadougou sur la filière, décide d'entériner au nom de ses pairs, les décisions et recommandations de la dite réunion relative à la défense et à la promotion de la filière coton dans l'espace UEMOA.

Tenant compte de l'urgence des actions décidées par les ministres pour relancer ce secteur stratégique que représente le coton dans les économies des pays de l'UEMOA, le Président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des États de l'UEMOA, instruit le Président de la Commission de l'UEMOA et le Président de la BOAD, d'entreprendre immédiatement avec l'appui des partenaires au développement, la mise en oeuvre des actions retenues en vue de la défense et de la promotion de la filière coton.

Ces actions concernent notamment la défense de la filière coton de l'UEMOA sur le marché international et la promotion de la transformation du coton dans l'espace UEMOA.

A ce sujet, la Commission de l'UEMOA, la BOAD et les États membres de l'UEMOA mèneront avec détermination, les actions nécessaires pour une participation effective à la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC, prévue en septembre 2003 à Cancun au Mexique, pour faire aboutir les propositions formulées dans la soumission sur le coton, déposée à l'OMC le 30 avril 2003 par le Bénin, le Burkina, le Mali et le Tchad et soutenue par la réunion de l'UEMOA élargie à d'autres pays africains producteurs de coton.

En outre, la saisine de l'Organe de règlement des différends ayant été retenue comme un axe complémentaire, la Commission de l'UEMOA et la BORD s'attacheront à préparer le dossier avec des arguments techniques et juridiques, pour une action concomitante en temps opportun.

Le Président de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des États membres de l'UEMOA se félicite des résultats obtenus et encourage les Institutions de l'UEMOA à redoubler d'efforts pour permettre la consolidation de l'intégration sous régionale en cours. "

Niamey 20 juin 2003

==